

16 jan 2015 -17:26

Conseil des ministres du 16 janvier 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 16 janvier 2015 au 16, rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

15 jan 2015 -11:07

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2015

Suivi de la politique de sécurité routière des services de police

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, et de la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à attribuer un montant de 211.500 euros au SPF Mobilité et Transports pour le suivi de la politique de sécurité routière des services de police, pour l'année 2014.

Ce financement vise notamment à donner au SPF Mobilité et Transports les moyens nécessaires pour assurer la transposition de la directive européenne facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière. Il est également indispensable pour mener à bien les projets d'amélioration de la politique de poursuite, comme par exemple la lutte contre les récidives.

Le projet d'arrêté royal entend pérenniser l'investissement réalisé par la cellule Enforcement du SPF Mobilité et Transports, par le maintien en service des trois collaborateurs de niveau A qui ont été engagés et par le recrutement d'un collaborateur supplémentaire de niveau B, tel que cela est prévu dans le plan de personnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges
Avenue des Arts 7 (4ième étage)
1210 Bruxelles
Belgique

15 jan 2015 -17:27

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2015

Prise en compte des derniers trimestres dans le calcul de la pension des indépendants

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine et du ministre des Indépendants Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé définitivement un projet d'arrêté royal relatif à la prise en compte des derniers trimestres dans le calcul de la pension des indépendants.

Le projet établit, dans le calcul de la pension des indépendants, la prise en compte des trimestres de l'année au cours de laquelle la pension prend cours. Jusqu'à présent, le calcul de la pension s'arrêtait automatiquement au 31 décembre de l'année qui précède la prise de pension. Autrement dit, les indépendants qui travaillent au-delà du 31 décembre ne profitaient pas, dans leur calcul de pension, de ces trimestres supplémentaires prestés. Seul le régime des indépendants était encore concerné par un tel mode de calcul.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 décembre 1967 portant règlement général relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>

15 jan 2015 -11:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2015

Réunion commune des gouvernements belge et luxembourgeois

Le Conseil des ministres a pris acte du fait que la prochaine réunion commune des gouvernements belge et luxembourgeois (Gaïchel VIII) aura lieu au Centre de presse international - Résidence Palace à Bruxelles, le 5 février 2015 à 10h.

Quatre accords devraient notamment être signés à cette occasion :

- un traité concernant la coopération en matière de défense et de sécurité
- un accord de sécurité civile
- une convention de coopération entre centres anti-poison
- une convention relative à la collaboration et à l'assistance mutuelle dans le domaine de la sécurité sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

15 jan 2015 -11:04

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2015](#)

Rapport 2013 de la Commission interdépartementale pour la coordination de la lutte contre la fraude économique

Le Conseil des ministres a pris acte du rapport de la Commission interdépartementale pour la coordination de la lutte contre la fraude économique (CICF) pour l'année 2013, présenté par le ministre de l'Economie Kris Peeters.

La CICF est chargée de remettre annuellement un rapport au gouvernement en matière de prévention et de répression de la fraude économique. Sur la base de ce rapport 2013, le Conseil des ministres a chargé la CICF de:

- poursuivre les travaux prioritaires du sous-groupe de travail "Coordination de la lutte contre la contrefaçon et la piraterie"
- mettre à jour l'aperçu des cellules de coordination et protocoles de coopération existants et la vérification de l'efficacité et de l'effectivité de ceux-ci
- suivre en continu la mise en oeuvre du projet "Création d'un système de détection précoce des problèmes" lors des réunions trimestrielles CICF
- renforcer le réseau d'information "Lutte contre la fraude" entre tous les partenaires associés à la lutte contre la fraude économique
- assurer une concertation permanente entre les services compétents en vue d'aboutir à une coordination maximale des contrôles
- poursuivre la collaboration, dans le cadre d'une approche multidisciplinaire du contrôle, avec les groupes de travail ad hoc et, le cas échéant, la réalisation d'actions opérationnelles coordonnées sur le terrain en collaboration avec le Parquet

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

15 jan 2015 -11:06

Appartient à Conseil des ministres du 16 janvier 2015

Lutte contre la piraterie maritime

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal autorisant pendant deux ans l'entreprise de sécurité maritime I.B.S Internationale Bodyguard & Sicherheitsagentur e.K à effectuer des activités de surveillance, de protection et de sécurité à bord de navires belges pour lutter contre la piraterie.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé un projet d'arrêté royal refusant à l'entreprise Seaguard Security LLC l'autorisation d'exercer les mêmes activités de surveillance, de protection et de sécurité à bord des navires, faute de certains éléments permettant la vérification du respect des conditions légales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

16 jan 2015 -14:20

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2015](#)

Conseil national de sécurité

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création du Conseil national de sécurité.

Conformément à l'accord du gouvernement, le projet vise à réformer le fonctionnement et la composition du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité. Le Comité est transformé en un Conseil national de sécurité, qui sera chargé d'établir la politique générale du renseignement et de la sécurité, d'en assurer la coordination et de déterminer les priorités des services de renseignement et de la sécurité.

Il est présidé par le Premier ministre. Sa composition est la suivante :

- le Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
- le Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur
- le Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
- le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes
- le ministre de la Justice
- le ministre de la Défense

Toutefois, en fonction de l'ordre du jour de la réunion du Conseil national de sécurité, plusieurs services seront invités à assister à ses réunions. Il s'agit de :

- l'administrateur général de la Sûreté de l'Etat
- du chef du Service général du renseignement et de la sécurité des Forces armées
- du commissaire général de la Police fédérale
- du directeur de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace
- du président du Comité de direction du Service public fédéral Intérieur
- d'un représentant du Collège des procureurs généraux
- du procureur fédéral

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

16 jan 2015 -17:24

Appartient à [Conseil des ministres du 16 janvier 2015](#)

Conférences interministérielles

Le Conseil des ministres a établi la liste des conférences interministérielles à créer, sous réserve d'éventuelles propositions complémentaires des entités fédérées. Cette liste sera proposée au Comité de concertation.

1. Réformes institutionnelles
2. Economie, PME, Indépendants et Energie (*)
3. Mobilité, Infrastructure et Télécommunications (*)
4. Politique scientifique et Culture (*)
5. Politique étrangère
6. Commerce extérieur (*)
7. Finances et Budget
8. Intérieur
9. Politique de maintien et de gestion de la sécurité
10. Politique du marché du travail, Insertion socio-professionnelle et sociale (*)
11. Fonction publique et Modernisation des services publics (*)
12. Politique agricole (*)
13. Santé publique (*)
14. Environnement (*)
15. Développement durable (*)
16. Intégration dans la société et Politique des grandes villes (*)
17. Bien-être, Sport et Famille (*)
18. Maisons de justice (*)

Pour les conférences interministérielles marquées d'un (*), une présidence tournante sera proposée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>